

LES MONTANTS MAXIMUM DU COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL (C.I.A.)

Le montant maximal du C.I.A. est fixé, par arrêté, par groupe de fonctions.

Le montant individuel versé à l'agent est compris entre 0 et 100% de ce montant maximal.

GROUPES DE FONCTIONS PAR CADRE D'EMPLOIS	MONTANTS MAXIMA ANNUELS DU C.I.A. EN EUROS (PLAFONDS)
CATEGORIE A	
• Administrateurs territoriaux	
• Groupe 1	8 820 €
• Groupe 2	8 280 €
• Groupe 3	7 470 €
• Attachés territoriaux / Secrétaires de mairie	
• Groupe 1	6 390 €
• Groupe 1 logement pour nécessité absolue de service	6 390 €
• Groupe 2	5 670 €
• Groupe 2 logement pour nécessité absolue de service	5 670 €
• Groupe 3	4 500 €
• Groupe 3 logement pour nécessité absolue de service	4 500 €
• Groupe 4	3 600 €
• Groupe 4 logement pour nécessité absolue de service	3 600 €
• Conseillers territoriaux socio-éducatifs	
• Groupe 1	3 440 €
• Groupe 2	2 700 €
CATEGORIE B	
• Rédacteurs territoriaux	
• Groupe 1	2 380 €
• Groupe 1 logement pour nécessité absolue de service	2 380 €
• Groupe 2	2 185 €
• Groupe 2 logement pour nécessité absolue de service	2 185 €
• Groupe 3	1 995 €
• Groupe 3 logement pour nécessité absolue de service	1 995 €
• Assistants territoriaux socio-éducatifs	
• Groupe 1	1 630 €
• Groupe 2	1 440 €
• Educateurs territoriaux des activités physiques et sportives	
• Groupe 1	2 380 €
• Groupe 1 logement pour nécessité absolue de service	2 380 €
• Groupe 2	2 185 €
• Groupe 2 logement pour nécessité absolue de service	2 185 €
• Groupe 3	1 995 €
• Groupe 3 logement pour nécessité absolue de service	1 995 €
• animateurs territoriaux	
• Groupe 1	2 380 €
• Groupe 1 logement pour nécessité absolue de service	2 380 €
• Groupe 2	2 185 €
• Groupe 2 logement pour nécessité absolue de service	2 185 €
• Groupe 3	1 995 €
• Groupe 3 logement pour nécessité absolue de service	1 995 €